



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMBLES**

Séance du 12 Décembre 2022

Installation d'un nouveau conseiller municipal

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : jeudi 08 décembre 2022

Date de l'affichage : jeudi 08 décembre 2022

L'an **deux mil vingt-deux** et le **douze décembre**, le Conseil Municipal de la commune de Chambles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Pierre GIRAUD, Maire**.

Présents : Mesdames et Messieurs Sébastien BERTRAND, Josiane DREVET, Lydie FAISANDIER, Marie-Laure FUCHER, Pierre GIRAUD, Caroline HAOUR, Emilien JOUSSERAND, André PEYRET, Michel PICHON, Henri PRAMALION, Estelle REDON, Valérie ROLLAND-TOUGOUCHE et Gauthier THEVENON.

Excusés : Fadila KAHOUL

Emilien JOUSSERAND a été désigné comme **secrétaire de séance**.

Considérant que Madame Corine FURNON a présenté sa démission de ses fonctions de Conseil Municipal auprès de M. le Sous-Préfet de Montbrison (Loire) par un courrier en date du 12 septembre 2022, réceptionné en mairie le 14 septembre 2022 ;

Considérant que Madame Corine FURNON, Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison, a accepté cette démission et en a informé M. le maire par un courrier en date du 21 Octobre 2022 ;

Considérant que conformément à l'article 270 du code électoral le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ;

Considérant que le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, Madame Valérie CHAZELLE, a fait part de sa décision de siéger au sein du conseil municipal ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L212-4 ;

Vu le code électoral et notamment son article L 270 ;

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de l'installation de Madame Valérie CHAZELLE en qualité de conseiller municipal,
- **PREND ACTE** que le tableau du conseil municipal sera modifié en conséquence (en pièce jointe).

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme au registre à Chambles, le 12 Décembre 2022

Le Maire
Pierre GIRAUD



Le secrétaire de séance
Emilien JOUSSERAND

Le Maire de Chambles certifie le caractère exécutoire du présent acte compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 13/12/2022 et de la publication le 13/12/2022